

La photothèque du Tourisme

1. Présentation

C'est en 1910 que l'on voit apparaître la première organisation administrative du tourisme avec la création simultanée, sous l'impulsion d'Alexandre Millerand, alors ministre des Travaux publics, de l'Office national du tourisme et d'un organe consultatif, le Conseil supérieur du tourisme. Les compétences de l'Office national du tourisme sont élargis par la loi du 24 septembre 1919 qui détermine également ses moyens financiers. Mais, à la suite de difficultés financières, l'Office du tourisme disparaît au profit d'un Commissariat général au tourisme, administration centrale rattachée au ministère des Travaux publics.

Pendant l'entre deux guerres, l'État, commence à prendre conscience de l'intérêt de développer l'activité touristique et plusieurs initiatives vont être lancées pour promouvoir notamment le développement des hébergements touristiques et l'aménagement des zones touristiques.

Le Commissariat général au tourisme et le Comité national d'expansion du tourisme et du thermalisme succèdent à l'Office national du Tourisme en 1935. Une première réglementation des professions voit également le jour.

Le Commissariat général est ensuite transformé en 1940 en un secrétariat d'État aux communications, avant de réapparaître en 1946. Il devient en 1952 une direction générale du tourisme et est rétabli comme commissariat au tourisme en 1959, alors que l'administration centrale est restructurée en profondeur. Le ministre en charge du tourisme est alors de plus en plus constamment assisté d'un secrétaire d'État à qui est spécialement confiée cette attribution. La présence du Commissariat ne se justifiant plus, il est supprimé en 1974.

Versée aux Archives nationales en octobre 1984, la photothèque du Tourisme est une documentation photographique de provenance diverse rassemblée pour les besoins du service du Commissariat au Tourisme entre les années 1940 et 1970 et ayant servi à la production d'un matériel promotionnel varié du tourisme en France (dépliants, affiches, brochures). Elle se présente sous de multiples supports : plaques de verre, négatifs, ektachromes, tirages noir et blanc ou couleur, diapositives.

Les clichés ont été acquis auprès d'agences ou proviennent de commandes adressées à des photographes privés (dont Henri Cartier-Bresson, Willy Ronis ou Janine Nièpce) et concernent soit une région à travers ses paysages, ses monuments ou son folklore et ses activités, soit un thème particulier (vues d'hôtels, de stations de sports d'hiver ou de stations balnéaires, d'aires de camping...).

2. Recherche et consultation

1. Instruments de recherche

Les différents versements qui composent la photothèque sont munis de répertoires numériques détaillés :

- 20000333 : paysages et monuments.
- 20000334 : paysages, monuments, scènes de la vie quotidienne en Bretagne et Normandie.
- 20000335 : paysages et monuments.

- 20070552 : paysages, monuments, œuvres d'art.
- 20070581 : paysages, monuments, œuvres d'art.
- 20070595 : hôtels.
- 20070607 : sports d'hiver.
- 20070624 : paysages, monuments, scènes de la vie quotidienne.
- 20080186 : paysages, monuments, scènes de la vie quotidienne.
- 20080573 : vues aériennes.
- 20080607 : monuments et sites touristiques.
- 20080691 : hôtels et restaurants.
- 20090142 : vues du pays basque.
- 20090175 : paysages et monuments.

2. Modalités de consultation et de reproduction

Ces documents sont des archives publiques librement communicables. Leur consultation est donc libre. Leur consultation s'effectue sur place en salle de lecture après avoir au préalable réservé les documents depuis l'espace personnel du lecteur en salle des inventaires virtuelle (SIV).

Comme pour tous les documents des Archives nationales, seule leur reproduction en vue d'un usage exclusivement privé est autorisée.

Si le lecteur souhaite réutiliser la reproduction ainsi obtenue, il doit en faire la demande préalable auprès des Archives nationales depuis son espace personnel en salle des inventaires virtuelle, quel que soit le format des données (texte, image, son, etc.), quelle que soit la finalité de la rediffusion (usage public ou privé, à caractère scientifique, pédagogique ou commercial), pourvu que les données soient librement communicables. Les Archives nationales lui préciseront alors si la réutilisation peut être envisagée, dans quelles conditions, et s'il doit s'acquitter d'une redevance le cas échéant.

Il appartient également au lecteur de s'assurer que les documents ne sont pas couverts par des droits de propriété intellectuelle, auquel cas les démarches relatives à la recherche des ayants droit doivent être effectuées par le lecteur lui-même. Pour mémoire : le lecteur est tenu de mentionner le nom de l'auteur afin de garantir le respect de ses droits moraux, et les droits patrimoniaux courent pendant 70 ans à compter du décès de l'auteur.

3. Sources complémentaires

Sur le site de Pierrefitte :

- versements 20050042, 20050205, 20050330, 20050331, 20050332, 20050333 : affiches de promotion du tourisme en France. Ces affiches ont été systématiquement numérisées afin de faciliter leur consultation. Se renseigner auprès du personnel de salle de lecture.

- Les fonds du Touring Club de France, association créée en 1890, reconnue d'utilité publique en 1907, qui participe activement à l'équipement touristique de la France : versements 20000028, 20030521, 20070306 Pour plus de détail, consulter, sur le site Internet des Archives nationales, la « salle des inventaires virtuelle » et dans l'onglet « recherche multicritères », le dossier « recherche sur les versements postérieurs à 1970 »

© Archives nationales, 2010. Fiche rédigée par Thibaut Hair. Version mise à jour en juillet 2013.